

# DEMANDE

# D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE<sup>(1)</sup> DE PROLONGATION D'OUVERTURE<sup>(1)</sup>

M Brillaud De Laujardière le Maire,  
Je soussigné<sup>(2)</sup> Charlotte MOCQUARD

agissant en qualité de Membre de l'Amicale Laïque des Projets d'Ecole  
ai l'honneur de solliciter l'autorisation :

- d'ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie  
à L'espace Cassin  
du 1er février 2026 au 1er février 2026 à l'occasion de : Concours de puzzles
- de tenir mon établissement ouvert la nuit  
du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ jusqu'à \_\_\_\_\_ heures pour le motif suivant : \_\_\_\_\_

Veuillez agréer, M Brillaud De Laujardière le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 19-11-2025

(Signature)

## ARRÊTÉ DU MAIRE<sup>(1)</sup>

Je soussigné, Maire du Pellerin

Vu l'article 2542-8 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu les articles L.3334-1 et L.3334-2 du Code de la santé publique ;  
Vu les articles 2212-1, 2212-2 et 2214-4 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu les arrêtés préfectoraux ;  
Vu la demande ci-dessus,

ARRÈTE :

Article premier. – Mme Charlotte Mocquard

- est autorisé à ouvrir un débit temporaire 2<sup>e</sup> catégorie  
du 01/02/2026 au 01/02/2026 jusqu'à 17<sup>h</sup>30 heures à l'occasion de concours & puzzles
- est autorisé à prolonger l'ouverture de son établissement dans la nuit du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ jusqu'à \_\_\_\_\_ heures pour le motif suivant \_\_\_\_\_ à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Le Pellerin le 15/12/2025  
Le Maire,

## AVIS DU MAIRE<sup>(1)</sup>



FAVORABLE



DÉFAVORABLE

A LA DEMANDE CI-DESSUS

Date 15/12/2025

Le Maire,



(1) Rayer la mention inutile

(2) Nom - Prénoms

Nos imprimés sont produits par Fabrègue Imprimeur adhérent à l'ADPEL

Mod. 546107 | à fabrègue.com